

## Publication du Rapport financier annuel 2020 (inclusif Rapport de durabilité)

## Convocation à l'Assemblée générale extraordinaire et à l'Assemblée générale ordinaire du 20 mai 2021



**Anvers, Belgique – 20 avril 2021** – Xior Student Housing SA, la BE-REIT spécialisée dans le logement d'étudiants en Belgique, aux Pays-Bas, en Espagne et au Portugal annonce la publication de son Rapport financier annuel 2020 (inclusif Rapport de durabilité). Xior a également publié une convocation à l'Assemblée générale extraordinaire et une convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, tous deux le 20 mai 2021.

Xior Student Housing SA a publié son Rapport financier annuel pour 2020. Le rapport annuel, y compris le Rapport de durabilité, est disponible sur le site internet de Xior ([néerlandais](#) et [anglais](#)).

Xior a également publié une convocation à Assemblée générale extraordinaire et à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendront le jeudi 20 mai 2021 à 09h00 (CET) et 10h00 (CET) respectivement.

Dans le cas où le quorum de présence requis n'aurait pas été atteint lors de la première Assemblée générale extraordinaire, une seconde Assemblée générale extraordinaire sera convoquée, qui délibérera valablement sur le même ordre du jour, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées. Cette deuxième Assemblée générale extraordinaire se tiendra, si nécessaire, le 15 juin 2021 à 11h00 (CET).

La convocation, y compris l'ordre du jour et les modalités pratiques, ainsi qu'un formulaire de procuration, sont également disponibles sur le [site web de la Société](#).

**NOTE IMPORTANTE** : En raison des mesures fédérales prises pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19, le Conseil d'administration craint de ne pouvoir assister physiquement aux dites assemblées générales. Par conséquent, les actionnaires ne peuvent pas assister en personne à l'Assemblée générale extraordinaire ou à l'Assemblée générale ordinaire, mais peuvent, avant les réunions, donner une procuration avec des instructions de vote spécifiques à M. Christian Teunissen, administrateur délégué de la Société, et, le cas échéant, exercer leur droit de poser des questions.

La Société invite les actionnaires à suivre les réunions par le biais de transmissions en direct des réunions au format vidéo/audio (les webcasts). Ces webcasts ne constituent pas un moyen de communication électronique permettant aux actionnaires de participer activement aux assemblées à distance au sens de l'article 7:137 du Code belge des sociétés, mais un outil supplémentaire mis à la disposition des actionnaires par la Société. Les actionnaires peuvent suivre les réunions via ces webcasts, mais ne peuvent pas intervenir ou voter par ce biais. Les actionnaires qui souhaitent suivre les webcasts peuvent le faire via le site Internet suivant : <https://xior.beerninkproductions.com>.

Dans l'hypothèse où les mesures prises pour lutter contre le coronavirus COVID-19 seraient assouplies et où des réunions physiques redeviendraient possibles entre la date du présent avis et la date de l'Assemblée générale extraordinaire et ordinaire, le Conseil d'administration de la Société communiquera

davantage à ce sujet, sans préjudice du droit de participer à l'Assemblée générale extraordinaire et ordinaire et de voter sur les points à l'ordre du jour de ces assemblées conformément aux possibilités précédentes.

### Calendrier financier 2021

Vous trouverez ci-dessous le calendrier financier pour 2021.

Date*	Événements
27 avril 2021	Annonce des résultats du 1 <sup>er</sup> trimestre 2021 (avant bourse)
6 mai 2021	Date d'inscription participation Assemblée générale extraordinaire et ordinaire
14 mai 2021	Date limite pour la confirmation de la participation à l'Assemblée générale extraordinaire et ordinaire (certificat bancaire/procuration)
20 mai 2021	Assemblée générale extraordinaire & Assemblée générale ordinaire
26 mai 2021	Date de paiement du dividende 2020 (coupon n° 14, 15, 16)
6 août 2021	Annonce des résultats semestriels 2021 et publication du Rapport financier semestriel 2021 (avant bourse)
26 octobre 2021	Annonce des résultats du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2021 (avant bourse)

\*Ces dates sont sous réserve de modifications.

### Pour plus d'informations, vous pouvez contacter:

**Xior Student Housing SA**  
Mechelsesteenweg 34, boîte 108  
2018 Anvers, Belgique  
[www.xior.be](http://www.xior.be)

**Christian Teunissen, CEO**  
**Frederik Snauwaert, CFO**  
**Bastiaan Grijpink, CIO**  
[info@xior.be](mailto:info@xior.be)  
T +32 3 257 04 89

**Xior Investor Relations**  
**Sandra Aznar**  
Head of Investor Relations  
[ir@xior.be](mailto:ir@xior.be)  
T +32 3 257 04 89



## À propos de Xior Student Housing

Xior Student Housing SA est la première SIR publique de droit belge, spécialisée dans le segment du logement étudiant en Belgique, aux Pays-Bas, en Espagne et au Portugal. Dans ce segment immobilier, Xior Student Housing offre une variété d'immeubles, allant de chambres avec installations communes, chambres avec sanitaires privés, à des studios entièrement équipés. Xior Student Housing construit depuis 2007, en tant que propriétaire et exploitante, des logements de qualité et fiables pour des étudiants à la recherche d'un endroit où ils peuvent étudier et vivre dans des conditions idéales. Une chambre d'étudiant offrant ce petit plus qui permettra à chaque étudiant de se sentir immédiatement chez lui.

Xior Student Housing est agréée en tant que SIR publique de droit belge depuis le 24 novembre 2015. Les actions de Xior Student Housing sont cotées sur Euronext Bruxelles (XIOR) depuis le 11 décembre 2015. Le 31 décembre 2020, Xior Student Housing présente un portefeuille immobilier d'une valeur approximative de 1,56 milliard EUR. Vous trouverez plus d'informations sur [www.xior.be](http://www.xior.be).

**Xior Student Housing SA**, SIR publique de droit belge (BE-REIT)  
Mechelsesteenweg 34, boîte 108, 2018 Anvers, Belgique  
BE 0547.972.794 (RPM Anvers, section Anvers)

## Clause de non-responsabilité

Le présent communiqué de presse contient des informations, prévisions, opinions et estimations prospectives faites par Xior, relatives aux performances futures attendues de Xior et du marché dans lequel elle opère (« déclarations prospectives »). Par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques inhérents, incertitudes et hypothèses, tant générales que spécifiques, qui semblaient fondées au moment où elles ont été établies, qui pourront finalement se révéler exactes ou non, et le risque existe que les déclarations prospectives ne se réalisent pas. Certains événements sont difficilement prévisibles et peuvent dépendre de facteurs sur lesquels Xior n'a aucune influence. De plus, les déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Les déclarations contenues dans le présent communiqué de presse qui portent sur des tendances ou activités passées ne peuvent pas être considérées comme gage que ces tendances ou activités perdureront à l'avenir. Ni Xior, ni ses représentants, fonctionnaires ou conseillers, ne garantissent que les paramètres sur lesquels les déclarations prospectives sont basées sont exempts d'erreurs, et aucun d'eux ne peut suggérer, garantir ou prédire que les résultats annoncés dans de telles déclarations prospectives se réaliseront effectivement. Les bénéfices réels, la situation financière, les performances ou les résultats de Xior peuvent dès lors sensiblement s'écarter des informations avancées dans ou sous-entendues par ces déclarations prospectives. Xior refuse expressément toute obligation ou garantie de mettre à jour ou revoir les déclarations prospectives, sauf si la loi l'impose. Le présent document a été rédigé en néerlandais et a été traduit en anglais et en français. En cas de divergence entre les différentes versions de ce document, la version néerlandaise prévaudra.